

Montréal, le 7 juillet 2020

**Monsieur François Legault**

Premier ministre du Québec  
Conseil exécutif  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est  
3e étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

**Objet : Lettre conjointe – Réouverture des édifices à bureaux**

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le contexte de réouverture des différents secteurs économiques, il est essentiel que le déconfinement dans les édifices à bureaux soit envisagé maintenant afin de ne pas mettre en péril la survie économique des entreprises qui gravitent autour des grands centres urbains, notamment à Montréal, mais aussi ailleurs.

En effet, les grands édifices à bureaux représentent les piliers des écosystèmes dans les grands centres qui sont indispensables à la vitalité économique d'un nombre important de commerces. Le centre-ville de Montréal, par exemple, ne pourra s'en tirer si la situation actuelle perdure encore plusieurs mois. Il suffit de s'y promener pour constater la triste réalité.

Certes dans cette perspective, la santé des travailleurs et du public en général doit demeurer prioritaire, mais il importe également que les mesures pour limiter la propagation du COVID-19 soient suffisamment souples pour permettre une reprise des activités efficace et réaliste. L'imposition de pourcentages d'occupation mur-à-mur qui ne tiennent pas compte des modèles d'aménagements des différents édifices est un exemple de mesure à éviter à notre avis.

Cependant, dans l'éventualité où le gouvernement envisage un retour des activités dans les édifices à bureaux, et nous l'espérons, il est nécessaire de mettre en place les règles de distanciation sociale et les adaptations nécessaires pour limiter le risque de transmission lorsque la distanciation n'est pas possible, ainsi que les directives émises par les autorités compétentes, par exemple concernant les obligations par rapport au masque pour Montréal. À cet égard, les indications de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sont claires et nous sommes dédiées à la réussite de leur application. D'ailleurs, nous nous sommes engagés à les appliquer à la lettre en signant la *Charte d'engagement à combattre le coronavirus en milieu de travail* de la CNESST.

Par ailleurs, le gouvernement devrait éviter de soumettre cette phase du déconfinement à des règles particulières trop complexes qui rendraient à toute fin pratique impossible le retour des travailleurs et de la clientèle au cœur des grands centres urbains. L'agilité opérationnelle et la flexibilité des mesures qui seront préconisées doivent demeurer au cœur des préoccupations du gouvernement si nous voulons que le retour de l'économie dans les centres-villes puisse se concrétiser. Autrement, toute tentative de déconfinement dans ce secteur d'activités, qui demeure essentiel pour l'économie du Québec, sera vouée à l'échec et pourrait éminemment avoir des conséquences désastreuses, voire irréversibles, pour plusieurs employeurs et travailleurs.

Comme nous avons mentionné précédemment, la CNESST a publié un guide de règles générales qui s'appliquent parfaitement pour les édifices à bureaux. Tant les employeurs que les propriétaires de ces immeubles sont soucieux du succès de la réouverture de ces lieux de travail en toute sécurité. Dans ce contexte, il importe de leur laisser la marge de manœuvre nécessaire pour mettre en place les mesures sanitaires adéquates, qui respectent les lignes directrices générales, et s'assurer que tous agissent de manière responsable pour minimiser les risques d'une nouvelle propagation. Après tout, les conséquences d'un confinement qui perdure comportent aussi des risques significatifs sur la santé mentale des individus.

Enfin, nous vous demandons d'annoncer rapidement la réouverture des tours de bureaux situés au Québec. Non seulement cela permettrait aux entreprises et aux employés d'avoir une option pour améliorer leur travail et leur productivité, mais cela amènerait de manière sécuritaire des personnes dans les centres urbains qui sont en manque criant de clientèle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



Karl Blackburn  
Président et chef de la direction du CPQ



Michel Leblanc  
Président et chef de la direction  
Chambre de commerce du Montréal métropolitain



Charles Milliard  
Président-directeur général  
Fédération des chambres de commerce du Québec



François Vincent  
Vice-président, Québec  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante



Véronique Proulx  
Présidente-directrice générale  
Manufacturiers et Exportateurs du Québec

- c.c. M. Jean Boulet, ministre du Travail et de la Solidarité sociale  
Mme Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports, ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal  
M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux  
M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation  
Mme Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor  
Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal  
Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités  
M. Horacio Arruda, directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint, Ministère de la Santé et des Services sociaux